

**Derrière la fonction : les bourgmestres de Liège au coeur des conflits civils Chiroux-Grignoux,
entre 1630 et 1640**

Table des matières :

I. Introduction :.....	2
II. Développement :.....	4
II.1. Leur situation dans la ville et leur représentation iconographique :.....	4
II.2. Les risques de la fonction :	6
II.3. L'influence auprès des Liégeois :	8
III. Conclusion :.....	12
IV. Bibliographie :.....	13
V. Annexes :.....	17

I. Introduction :

Dans ce travail, je vous propose d'étudier l'État et ses administrations dans les conflits du début du XV^e à la fin du XVII^e siècle en s'intéressant à un cas liégeois : les bourgmestres entre Chiroux et Grignoux au début du XVII^e siècle.

Le 12 mars 1612, Ferdinand de Bavière devient prince-évêque de Liège. Résidant essentiellement dans son électorat de Cologne en raison de la guerre de Trente Ans qui se profile, il demeure éloigné de ses sujets liégeois, qu'il peine à comprendre. En 1613, il abroge le règlement des élections municipales instauré dix ans plus tôt par son oncle et prédécesseur, Ernest de Bavière. Ferdinand souhaite alors rétablir le vieux règlement de Heinsberg de 1424. Les Liégeois ne l'acceptent pas. Pendant dix-huit ans, ils luttent pour ne pas l'appliquer alors qu'un mandement impérial est publié annuellement en faveur de ce règlement. Les modalités d'élection des bourgmestres créeront ainsi des conflits au sein des Liégeois, soucieux de leurs privilèges. Des troubles émergent et, à partir de 1632-1633, la cité se divise en deux groupes rivaux : les Chiroux, partisans du prince, et les Grignoux qui, quant à eux, s'y opposent¹.

L'institution au cœur des conflits est la bourgmaîtrise. Les bourgmestres, dont la première mention remonte au XIII^e siècle, sont issus soit de la nouvelle noblesse, soit de fonctions politiques et judiciaires. Bourgeois de Liège et résidents de la ville durant leur mandat, les deux bourgmestres sont élus chaque année le 25 juillet, jour de la Saint-Jacques. Après avoir prêté serment, les deux bourgmestres reçoivent des mains de leurs prédécesseurs les clés magistrales, symbole du pouvoir communal. Leur champ d'action est vaste : présider le Conseil de la Cité et l'assemblée générale des bourgeois de Liège, représenter le Tiers-État, assurer la défense de la ville, garantir la paix publique, et parfois jouer un rôle diplomatique ou judiciaire². En conséquence, c'est à cette fonction, située au cœur des conflits entre Chiroux et Grignoux, que ce travail entend s'intéresser. Plus précisément, nous chercherons à appréhender les implications concrètes de la charge de bourgmestre entre 1630 et 1640. Trois questions structureront notre analyse, chacune correspondant à une partie du travail : quelle est leur situation dans la ville et leur représentation iconographique ? ; quels sont les risques de la fonction ? ; quelle est leur influence auprès des Liégeois ?

¹ DEMOULIN B., « De 1505 à 1795. De la Renaissance à la Révolution », in DEMOULIN B. (dir.), *Histoire de Liège : une cité, une capitale, une métropole*, Bruxelles, Editions Marot, 2017, p. 129-130.

² TOUSSAINT É., « Bourgmestres de la Cité », in DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L. (dir.), *Les institutions publiques de la principauté de Liège : (980-1794)*, vol. 2, Bruxelles, Archives générales du royaume, 2012, p. 826-828.

À cet effet, nous avons, parmi la myriade de sources envisageables, constitué un corpus que nous avons voulu aussi diversifié, représentatif et cohérent que possible. Nous avons donc croisé iconographie et écrit, imprimé et manuscrit, correspondance et archives. Ces sources, nous les avons sélectionnées selon leur pertinence et leur capacité à éclairer notre sujet. La carte de Liège (annexe 1) permet de situer spatialement les bourgmestres dans la ville, tandis que le portrait de La Ruelle (annexe 2) suggère certains éléments de réflexion quant à leur représentation. L'étude des risques rencontrés s'appuie sur l'étude de l'assassinat de La Ruelle et sur sa représentation iconographique (annexe 3). La récupération de l'évènement par une autre institution, le Conseil de la Cité, permettra une plus grande compréhension de la portée symbolique de l'évènement. Ce Conseil produira une « relation véritable » du meurtre (annexe 4). Une « relation véritable » est un éphémère ou un occasionnel de format in-quarto ou in-octavo qui traite de faits d'actualité. L'adjectif « véritable » renvoie surtout à ce qui doit être cru. Autrement dit, véritable ne signifie pas véridique³. Les risques seront également analysés à travers un recès du Conseil de la Cité qui porte sur la garde des bourgmestres (annexe 5). Un recès est un acte qui récapitule les décisions prises au Conseil⁴.

L'influence des bourgmestres sera étudiée à travers les élections et divers imprimés. Les élections peuvent être agitées, nous l'observerons à travers une chronique (annexe 6). Il s'agit d'un récit historique relatant des événements survenus au fil des années⁵. La correspondance diplomatique (annexe 7) apporte un éclairage sur l'intérêt que leur élection peut susciter à l'étranger. De tels échanges permettent au pouvoir central de guider l'action diplomatique sur place⁶. Pour mieux saisir cette influence, nous analysons également des libelles (annexes 8 et 9), imprimés polémiques, publiés par les deux factions rivales. Un libelle est un livret imprimé, souvent de format in-octavo ou in-quarto, à nature polémique, satirique ou diffamatoire⁷. Le dernier imprimé retenu (annexe 10), bien que non polémique, présente un intérêt particulier en ce qu'il confère un rôle religieux aux bourgmestres.

³ MELLET P.-A., « Une morale chrétienne au présent. Les Discours véritables en France (vers 1570-1620) », in CARTA C. et alii (dir.), *Ephémères, ordinaires, populaires ? Usages et circulation des imprimés à grande diffusion (XV^e-XX^e siècle)*, Genève, Droz, 2025, p. 231-232 et 237.

⁴ DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L. (dir.), *Op. Cit.*, p. 1246.

⁵ « Chronique », ANALYSE ET TRAITEMENT INFORMATIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Dictionnaire du moyen français*, [en ligne], zeus.atilf.fr, (page consultée le 25/04/2025, dernière mise à jour le ?).

⁶ HAEHL M., *Les affaires étrangères au temps de Richelieu : le secrétaire d'État, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2006, p. 66.

⁷ JOUHAUD C., « Libelle », in FOUCHÉ P., PÉCHOIN D. et SCHUWER P. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, vol. 2, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2005, p. 741.

II. Développement :

II.1. Leur situation dans la ville et leur représentation iconographique :

Les bourgmestres officient dans l'hôtel de ville, également appelé « la Violette ». Son origine remonte au XIII^e siècle. À la suite du sac de la ville de Liège par Charles le Téméraire, en 1468, la maison de ville est reconstruite. Elle demeurera inchangée jusqu'en 1691 lorsque la cité liégeoise subira les affres des guerres de Louis XIV⁸. Néanmoins, si son architecture mériterait toute notre attention, ce n'est pas le bâtiment que nous souhaitons étudier, mais, bel et bien, sa position dans le paysage urbain.

La vue gravée de 1649 (annexe 1) révèle la position centrale de l'hôtel de ville dans la cité de Liège. Il est situé au centre névralgique de la ville, sur la place du Marché, à proximité immédiate du palais des prince-évêques et de la cathédrale Saint-Lambert. La place du Marché apparaît comme une extension du pouvoir princier, un espace où les marchandises circulent sous son contrôle. Il n'est pas rare de voir, à la fin du Moyen Âge, une concentration de bâtiments à la fois fonctionnels et symboliques dans les centres urbains, à l'image de l'hôtel de ville⁹. Par ailleurs, la gravure montre que l'hôtel de ville se situe en face de ce qui deviendra le symbole des libertés liégeoises, le perron. À l'origine, le perron a une fonction juridique. Il sert de lieu de promulgation des lois. Pourtant, dès le XIV^e siècle, il acquiert progressivement une dimension d'emblème politique et populaire¹⁰.

Par conséquent, la gravure nous permet de supposer que la centralité de l'hôtel de ville n'est pas anodine. Sa présence sur la place du Marché, en face du Perron, symbole des Liégeois, nous invite à croire que l'hôtel de ville constituerait, au moins dans l'imaginaire populaire, une sorte de contre-pouvoir aux pouvoirs princier et ecclésiastique, tout proches. Il s'agirait alors d'un pouvoir qui se montre porteur de la défense des privilèges liégeois et dont la centralité témoigne de son importance sur l'échelle politique liégeoise.

La documentation iconographique relative aux bourgmestres demeure peu abondante et peu explicite. En effet, après avoir pris contact avec le musée des Beaux-Arts de Liège, il apparaît que peu de bourgmestres ont été représentés en peinture durant la période étudiée. Une autre

⁸ DEMARTEAU J.-M., « La Violette. Histoire de la maison de la Cité de Liège », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, Liège, vol. 21, 1888, p. 299, 325 et 379.

⁹ BILLEN C. et DELIGNE C., « Urban Space : Infrastructure, Technology and Power », in BLONDÉ B., BOONE M. et VAN BRUAENE L. (dir.), *City and Society in the Low Countries, 1100-1600*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 172-175.

¹⁰ PIRENNE H., « Le conflit liégeois-bourguignon et le Perron liégeois », in *Annales du XXIX^e congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1933, p. 8-9 et 12.

hypothèse peut également être avancée : d'autres portraits ont peut-être existé, mais n'ont pas été conservés. Quoi qu'il en soit, certains bourgmestres ont bel et bien été immortalisés, et les portraits conservés traduisent un certain prestige. À cet effet, nous analyserons le portrait de Sébastien La Ruelle, daté de 1636 (annexe 2).

Sébastien La Ruelle est un avocat dont les origines sociales sont aristocratiques. Il est en effet issu d'une noblesse ancienne, ou terrienne, et se distingue ainsi de l'élite urbaine liégeoise dont l'émergence est plus récente¹¹. Dans les conflits civils, il sera l'un des meneurs emblématiques des Grignoux, dont la composition sociale demeure moins prestigieuse que celle des Chiroux. Il sera bourgmestre à deux reprises : en 1630, aux côtés de Guillaume de Beeckman, et en 1635, avec Michel de Sélys¹².

Lors de sa deuxième élection, il est peint par Alexandre (de) Horion. Ce dernier est un peintre liégeois mort en 1659, reconnu particulièrement pour ses portraits. À partir de 1626, il devient maître peintre de la Cité. En cette qualité, il semble avoir réalisé différentes œuvres pour la ville. Il bénéficie d'une grande renommée et être peint par cet artiste paraît être un honneur¹³. Le tableau représente La Ruelle de trois-quarts face, accompagné de son blason.

Être portraituré, surtout par un artiste reconnu, n'est pas anodin. Le portrait de La Ruelle, réalisé par Alexandre Horion, illustre le pouvoir communal en incarnant, à travers sa figure, l'autorité de la Cité. « L'art énonce avec lustre l'état de ce qui est illustre »¹⁴, le tableau célèbre une figure éminente tout en exprimant la grandeur du pouvoir urbain. D'après le musée des Beaux-Arts, La Ruelle est le seul bourgmestre peint par Horion, ce qui souligne son statut singulier. Le choix de ce célèbre peintre pourrait être interprété comme une affirmation de son statut privilégié auprès du peuple liégeois. Par conséquent, une différence majeure de statut et de prestige pourrait être décelée entre La Ruelle et les autres bourgmestres.

La centralité que nous avons relevée dans leur position géographique au sein de la ville (annexe 1) ne se reflète donc pas nécessairement dans leur représentation iconographique, si ce n'est pour certains d'entre eux (annexe 2).

¹¹ HANQUET P., « Les origines de Sébastien de La Ruelle », in *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, vol. 19 (1956), p. 65-66.

¹² LONCHAY H., « LA RUELLE (Sébastien de) », in L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS, *Biographie nationale*, vol. 11, Bruxelles, Bruylant-Christophe et compagnie, imprimeurs-éditeurs, 1890-1891, col. 359-360.

¹³ HELBIG J., *Histoire de la peinture au pays de Liège, depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la révolution liégeoise et la réunion de la principauté à la France*, Liège, Imprimerie de Léon Thier, 1873, p. 247-248.

¹⁴ ARASSE D., « L'art et l'illustration du pouvoir », in LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, École française de Rome, 1985, p. 244.

II.2. Les risques de la fonction :

Comment ne pas évoquer le meurtre de La Ruelle lorsqu'on envisage les risques de la bourgmâtrise ? Sébastien La Ruelle est un des chefs populaires les plus passionnés des Grignoux¹⁵. Tribun reconnu de son temps, il exerce une influence remarquable sur le peuple, ce qui explique l'exécration du prince-évêque et des Chiroux à son égard. La première tentative d'assassinat sur sa personne, le 9 avril 1636, en est une preuve. Il est une personnalité clivante¹⁶. En 1637, le meneur grignoux n'est plus bourgmestre, mais il est au sommet de sa popularité lorsque René de Renesse, comte de Warfusée, élabore un funeste projet. Alors qu'il a été le complice de La Ruelle, il organise, le 16 avril 1637, un banquet pendant lequel un commando espagnol assassine le bourgmestre. Par ce meurtre, Warfusée a sans doute souhaité rentrer en grâce auprès des Espagnols, étant donné qu'il a été chassé des Pays-Bas pour avoir commis un crime de haute trahison. Toujours est-il que Warfusée, ainsi que les soldats espagnols, sont massacrés, le jour même, par le peuple liégeois. La Ruelle, le défenseur des libertés et du peuple liégeois, devient ainsi un martyr de la cause populaire¹⁷.

La Ruelle est montré dans la mort par le graveur liégeois Hendrik Noël Natalis¹⁸. Cette gravure (annexe 3) expose l'ancien bourgmestre assassiné, le torse dégagé, laissant apercevoir ses plaies mises en évidence par la couleur rouge. La représentation de La Ruelle est porteuse de sens. En effet, elle met en exergue le drame de son assassinat. Une éloge funèbre écrite en latin accompagne l'image (à retrouver dans les annexes). Cet élément de texte accentue davantage l'horreur du geste de Warfusée. L'union de l'image et du texte suggère une lecture sacrificielle de la mort de l'ancien bourgmestre. La Ruelle est alors mort pour la patrie, le symbole populaire qu'il représente se voit ainsi souligné et renforcé.

Après la mort de La Ruelle, la Cité effectue une enquête en recueillant divers témoignages des invités du banquet. De cette enquête, une relation officielle du meurtre est produite et approuvée par le Conseil de la Cité le 12 mai et directement imprimée. C'est *L'Histoire tragique ou relation véritable de tout ce qui se passa au tragique banquet warfuséen* (annexe 4). Si l'intérêt de ce document ne réside pas dans son authenticité, ni même

¹⁵ LEJEUNE J., « Introduction historique », in *Le siècle de Louis XIV au Pays de Liège (1580-1723) : exposition septembre-octobre-novembre 1975*, Liège, Musée de l'art wallon, 1975, p. XLVII.

¹⁶ LEJEUNE J., *La Principauté de Liège*, 4^e édition, Allieur, Éditions du Perron, 1996 [1948], p. 157.

¹⁷ LONCHAY H., *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au XVII^e et au XVIII^e siècle : étude d'histoire diplomatique*, Bruxelles, F. Hayez, 1890, p. 63-64 et 66.

¹⁸ PIRON C. F. A., *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*, Mechelen, J.-F. Olbrechts, 1860, p. 271.

dans son contenu, il permet principalement de nous interroger sur les motivations d'écriture et les effets d'un tel écrit.

À la mort de La Ruelle, le Conseil de la Cité est aux mains des Grignoux¹⁹. La relation de l'assassinat est donc une entreprise qui émerge certes d'une institution, mais surtout de partisans grignoux qui sont, sans en douter, émus de cette perte. Hormis la volonté de créer une version officielle du meurtre, nous pourrions penser que le dessein derrière l'écriture d'un tel récit se rapproche de celui de la gravure de Natalis (annexe 3). Il s'agit donc de mettre en exergue l'horreur du meurtre, le sacrifice de La Ruelle, défenseur des libertés liégeoises. La création du document n'a dû avoir pour conséquence que le renforcement de l'imaginaire populaire qui accompagne La Ruelle.

Par conséquent, la gravure de Natalis (annexe 3) et *L'Histoire tragique* (annexe 4) nous permettent de constater l'aspect exceptionnel de l'assassinat de La Ruelle. Il paraît évident que le sort du bourgmestre ne s'applique pas aux autres magistrats de cette période 1630-1640. La Ruelle est une personnalité particulière, son sort l'est tout autant. Cet épisode met néanmoins en lumière les dangers que peut représenter la charge de bourgmestre. Les risques inhérents à cette fonction s'incarnent notamment dans la nécessité, pour ces magistrats, d'être protégés par une garde durant leur mandat : les Dix-Hommes²⁰. Cette protection peut même être prolongée au-delà du mandat, lorsque le contexte l'exige (annexe 5).

Après des négociations menées à Saint-Trond et à Tongres, une paix sera conclue. Il s'agit de la paix de Tongres, signée le 26 avril 1640. En vertu de cette paix, l'apaisement est censé régner dans la ville, mais c'est l'inverse qui se produit. À la suite de cette conciliation, les Chiroux sont élus aux élections magistrales de 1640. Ils prennent ainsi la mainmise sur la ville et contraignent les Grignoux à fuir à Maastricht. La paix de Tongres se voit alors rebaptisée la paix « fourrée »²¹.

Les bourgmestres élus à la Saint-Jacques de 1640 sont Conrad Blisia et Charles d'Ans, deux Chiroux convaincus²². Ces derniers bénéficient donc, selon l'usage, à leur entrée en fonction, d'une garde. L'année suivante, à la Saint-Jacques de 1641, deux autres bourgmestres sont élus. Si les nouveaux bourgmestres ont droit à leur protection, les anciens bourgmestres aussi

¹⁹ DEMOULIN B. et KUPPER J.-L., *Histoire de la principauté de Liège : de l'an mille à la Révolution*, Toulouse, Privat, 2002, p. 160.

²⁰ TOUSSAINT É., « Bourgmestres (...) *Op. Cit.*, p. 827.

²¹ MASSEZ D., *La cité de Liège, libre et impériale sous l'Ancien Régime : utopie ou réalité ? (1566-1684)*, Mémoire de Licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2007-2008, p. 51-53.

²² LONCHAY H., *Op. Cit.*, p. 77.

(annexe 5). Le recès du Conseil de la Cité nous montre que, dès le lendemain de l'élection des nouveaux bourgmestres, la décision est prise : il faut continuer à accorder la garde aux anciens bourgmestres, Blisia et d'Ans. Ce prolongement de la protection prouve qu'en ces temps houleux la fonction de bourgmestre est assez délicate. Les bourgmestres sont au centre des conflits, la fonction est compliquée et la protection de leur personne semble indispensable.

II.3. L'influence auprès des Liégeois :

Depuis le règlement de 1613, les élections des bourgmestres constituent un enjeu majeur dans la cité. Ce règlement se distingue du précédent, celui de 1603, en ce qu'il accorde une plus grande marge d'intervention au prince. Face aux tensions croissantes et au non-respect persistant de ses dispositions, Ferdinand de Bavière cherche à apaiser la situation. Alors, en 1631, il rétablit le règlement de 1603, avec quelques amendements²³. Pourtant, l'accalmie ne paraît pas imminente, les conflits entre Chiroux et Grignoux se dessinent. Les bourgmestres jouent alors un rôle important, car ils sont à la tête du Conseil de la Cité, chargé de la gestion des affaires courantes de la ville²⁴. Situé au cœur de la ville, en vis-à-vis du pouvoir temporel et spirituel, ce Conseil incarne une autorité politique majeure, comme nous l'avons déjà observé (annexe 1). Dès lors, chaque faction a tout intérêt à faire élire des bourgmestres de même sensibilité politique.

Certaines élections semblent avoir été plus agitées que d'autres. La Saint-Jacques de 1633 est à ce titre assez éloquente. Le manuscrit 634, la *Chronique de Liège* (annexe 6), relate le récit de ces élections. Jean de Méan et Jean de Liverlo sont élus, mais l'élection du premier ne fait pas l'unanimité. Les Grignoux lui préfèrent un autre candidat nommé Galand²⁵ qui correspond davantage à leurs idées politiques. Les Grignoux manifestent leur mécontentement et forcent l'hôtel de ville. Néanmoins, le résultat ne sera pas modifié et les élus demeureront Méan et Liverlo (extrait de source à retrouver dans les annexes). Ces élections de l'année 1633 donnent à voir les émotions qui peuvent être engendrées à la Saint-Jacques.

En revanche, les élections des bourgmestres suscitent également l'intérêt au-delà de la communauté liégeoise. En effet, la France de Louis XIII et Richelieu surveille de près ces élections. La principauté de Liège constitue un enjeu stratégique important pour les belligérants de la guerre de Trente Ans, qui, à partir de 1635, oppose la France à l'Espagne. La principauté,

²³ MOREAU Y., *Les bourgmestres de Liège au XVIII^e siècle : provenance et biographie sociale d'une aristocratie à la fin de l'Ancien Régime*, Kortrijk-Heule, UGA, 1978, p. 37.

²⁴ TOUSSAINT É., « Conseil de la Cité », in DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L. (dir.), *Op. Cit.*, p. 811.

²⁵ Il s'agirait, en réalité de Jean Dumoulin d'Outre-Meuse, selon DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, Liège, Imprimerie et lithographie Demarteau, 1877, p. 102.

grâce à sa neutralité perméable, permet de ravitailler les armées en armes et en hommes. En outre, par sa position géographique, au carrefour entre la Hollande, les Pays-Bas espagnols et la France, elle constitue un accès direct et naturel. Alors, la France souhaite exercer à Liège une influence prépondérante sur celle de son adversaire, l'Espagne. À cet effet, Louis XIII et Richelieu y envoient René-Louis de Ficquelmont, abbé de Mouzon. Le résident de la France se rapproche des chefs populaires, c'est-à-dire des Grignoux et consolide le crédit français auprès d'eux. Mouzon rassure les Liégeois sur les bonnes intentions de la France en affirmant qu'elle ne souhaite que la conservation de la neutralité et des privilèges liégeois. Par contre, les Chiroux expriment plutôt leurs faveurs aux opposants de la France : l'Espagne et l'Empire²⁶.

Une lettre de la correspondance de Mouzon (annexe 7) révèle son implication directe dans les élections magistrales. Cette lettre est écrite par Louis d'Avaugour, seigneur du Bois-Kergrois, gentilhomme de la chambre du roi²⁷. Il se rend à Liège au mois d'août 1636 afin de transmettre une lettre de change au résident français. Louis du Bois-Kergrois en profite pour informer le secrétaire d'État des affaires étrangères, le comte de Chavigny²⁸, des menées de Mouzon dans la ville. Ce dernier n'hésite pas à recourir à la corruption pour arriver à ses fins. Il réussit, par cette manœuvre, à ce que deux personnes qu'il estime suffisamment dévouées à la France soient élues : les bourgmestres Gerard de Haxhe et Crespin de Masillon.

Par conséquent, la *Chronique de Liège* (annexe 6) et la lettre issue de la correspondance de Mouzon (annexe 7) démontrent qu'il est essentiel pour les partisans d'un camp de voir élus deux bourgmestres qui leur sont favorables. De cette manière, la politique conduite en la ville de Liège correspondra à leurs attentes et à leurs volontés. Il s'agit, pour les Liégeois, de renforcer leur parti et, pour la France, d'affirmer sa primauté.

L'influence exercée par les bourgmestres peut également se mesurer grâce aux imprimés répandus à Liège. Les libelles ne sont pas de simples objets : ils constituent des actions en soi, visant à persuader les lecteurs. Leurs auteurs, le plus souvent anonymes, présentent ces écrits comme une réponse à une agression. Ces textes surgissent généralement dans un contexte de crise²⁹. L'assassinat de La Ruelle en est un exemple emblématique. Ce dernier n'est pas

²⁶ DEMOULIN B., *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France : des traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*. XXXI, Principauté de Liège / Ministère des affaires étrangères, Paris, Ministère des affaires étrangères Paris, 1998, p. XXII-XXIII.

²⁷ SCHERMACK J., *Une famille de noblesse chevaleresque, la Maison de France en Bretagne*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1972, p. 183.

²⁸ Son nom est Léon Bouthillier, HAEHL M., *Op. Cit.*, p. 122.

²⁹ GODERNIAUX A., *Écritures du passé dans les libelles de la Ligue parisienne (1585-1594)*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2015-2016, p. 23-24 et 81.

seulement un chef grignoux, car il incarne, dans l'imaginaire populaire, la neutralité et les libertés liégeoises. Lorsqu'il est assassiné, le bourgmestre devient une forme de martyr que les Grignoux veulent venger à tout prix. Le Conseil de la Cité convoque la Guemine de guerre, composée exclusivement, par la force des circonstances, de membres Grignoux. Celle-ci juge et bannit tous ceux qui sont suspectés de complicité dans l'assassinat de La Ruelle, c'est-à-dire les Chiroux³⁰. En conséquence, les conflits civils atteignent leur paroxysme et la tension est à son comble. Ce climat explosif explique l'irruption d'imprimés polémiques dans le paysage liégeois.

Le Resveil aux Liégeois endormis est un imprimé écrit par des partisans chiroux en 1638 (annexe 8), dans le contexte tumultueux de l'après-assassinat du bourgmestre. La mort de La Ruelle est alors l'occasion de dénoncer les agissements des Grignoux. L'image du réveil est alors utilisée dans cette visée. Autrement dit, un évènement lié à un bourgmestre peut constituer une opportunité de revendiquer les positions de son camp politique et de persuader les Liégeois du bienfondé des positions de ce camp.

Néanmoins, les Chiroux ne sont pas les seuls à se livrer à la polémique. Quelques dix ans plus tard, en 1648, Barthélémy Rolans, dit Bartel se trouve au centre d'un écrit polémique. Ce dernier, à la suite de l'assassinat de La Ruelle, devient un chef grignoux, et est admis au Conseil de la Cité³¹. Bartel devient une première fois bourgmestre aux élections de 1637³². Celui-ci le sera une seconde fois en 1647. Dans les deux cas, il est élu aux côtés de Pierre Bex³³. Lorsque les Chiroux reviennent au pouvoir de la Cité, en 1640, des épisodes de violence intense font rage, la saint Grignoux de 1646 est l'exemple le plus marquant. À la suite des traités de Westphalie, les conflits civils vont pouvoir se conclure. Ferdinand de Bavière finit par rentrer victorieux dans la cité de Liège et exerce une répression impitoyable³⁴. Comme les autres meneurs de l'insurrection, Bartel sera finalement exécuté en 1649³⁵.

Dans ces conditions quelque peu difficiles, l'imprimé polémique fait son retour. En réponse à une remontrance de Charles d'Ans à l'encontre de Bartel, une défense de ce dernier est publiée. Il s'agit de *l'Apologie de Mr le Bourguemaistre Rolans dit Bartel contre les calomnies*

³⁰ LONCHAY H., *Op. Cit.*, p. 66 et 68-69.

³¹ HARSIN P., « Esquisse de la politique de la France à l'égard de la principauté de Liège particulièrement au XVII^e siècle. », in *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, vol. 2, n° 8 (1927), p. 110.

³² DEMOULIN B., *Recueil des instructions données aux ambassadeurs (...) Op. Cit.*, p. XXIV.

³³ ABRY L. et LOYENS J.-G., *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège*, Liège, Jean-Philippe Gramme, imprimeur & marchand-libraire, 1720, p. 400 et 415.

³⁴ DEMOULIN B., « De 1505 (...) *Op. Cit.*, p. 131.

³⁵ MOFFARTS D'HOUCHEENÉE S. et BOULVAIN S., *Les commissaires de la Cité de Liège : 1424-1794 : selon les manuscrits d'Abry et d'après les actes*, Liège, Société des Bibliophiles Liégeois, 2005, p. 328.

de *Charles d'Ans* (annexe 9). L'auteur serait un certain Jean-Dominique de la Chaussée, ce qui nous apparaît être un nom d'emprunt puisque nous n'avons trouvé aucune information à son sujet. Quoi qu'il en soit, cet imprimé illustre comment la figure du bourgmestre peut être valorisée et, surtout, placée au cœur d'un discours visant à légitimer un camp politique et à convaincre de la justesse de sa cause, précisément au moment où celle-ci est fragilisée.

Les deux imprimés polémiques analysés (annexes 8 et 9), bien que l'un d'eux dépasse notre cadre chronologique, restent particulièrement pertinents. Ils témoignent de l'attention portée aux figures des bourgmestres dans ce type de littérature. Mobiliser un bourgmestre influent, comme La Ruelle ou Bartel, permet d'affirmer son camp tout en discréditant l'adversaire. Ces figures emblématiques servent ainsi d'outils de persuasion dans le débat politique liégeois.

Cependant, les bourgmestres n'apparaissent pas uniquement dans des écrits à visée polémique. En 1634, Jean Roberti écrit *Liege catholique, offerte aux Liegeois catholiques* qui sera traduit en français par Alard le Roy (annexe 10). Tous deux jésuites, Roberti, originaire de Saint-Hubert, et le Roy, de Lille, officieront à Liège³⁶, où les jésuites sont installés depuis le règne d'Ernest de Bavière et bénéficieront de la protection de Ferdinand de Bavière. Les jésuites sont perçus comme des champions de la renaissance catholique³⁷. L'œuvre de Roberti, en particulier, est un manifeste de défense de la religion catholique. Ce type de texte apologétique apparaît à Liège entre 1569 et 1734. Il vise à contrer les écrits des pasteurs installés dans des territoires conquis par les Provinces-Unies, à l'image de Samuel Desmarets à Maastricht³⁸.

La dédicace de *Liege catholique, offerte aux Liegeois catholiques* écrite par Alard le Roy, adressée aux bourgmestres de l'époque, Raes d'Ans et Pierre Bex, met en lumière une autre facette de leur influence. Dans un contexte où la religion catholique est menacée par des écrits protestants, les bourgmestres semblent être appelés à jouer un rôle dans sa défense. En effet, en dédiant son œuvre à ces derniers, Alard le Roy les transforme en relais de la cause qu'il soutient. L'évocation de leurs noms renforce ainsi la portée de son message.

En conséquence, l'analyse des élections et des imprimés semble révéler que les bourgmestres jouissent d'une certaine aura auprès des Liégeois.

³⁶ « ROBERTI, Jean », in DE BACKER A. et DE BACKER A., *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, vol. 1, Liège, Imprimerie de L. Grandmont-Donders, 1853, p. 635 ; « ROY Alard le », in SOMMERVOGEL S. J. C., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, vol. 7, Bruxelles-Paris, Oscar Schepens-Alphonse Picard, 1896, col. 254.

³⁷ MOREAU É. de, *Histoire de l'Église en Belgique. Tome cinquième, L'Église des Pays-Bas, 1559-1633*, vol. 5, Bruxelles, L'Édition Universelle, 1952, p. 371 et 373.

³⁸ HENNEAU M.-É. et DONNEAU O., « Les livres religieux », in BRUYÈRE P. et MARCHANDISSE A. (dir.), *Florilège du livre en Principauté de Liège : du IX^e au XVIII^e siècle*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2009, p. 268.

III. Conclusion :

En conclusion, cette étude d'une institution locale pendant une période conflictuelle importante dans l'histoire liégeoise a permis d'apercevoir, du moins partiellement, la face cachée de cette institution, les bourgmestres de Liège.

Au niveau de leur localisation, les bourgmestres officient à l'hôtel de ville qui se trouve au centre de la cité liégeoise, sur la place du Marché, en face du Perron et à deux pas du pouvoir spirituel et temporel. Cette situation particulière démontre leur rôle à la fois politique et symbolique : contre-pouvoir au chapitre et au prince-évêque, garants des privilèges liégeois. Leur représentation ne paraît pas systématique. Toutefois, certains, particulièrement ancrés dans les conflits Chiroux-Grignoux, comme La Ruelle, ont eu la chance d'être peints par des artistes de renom. Ceci serait peut-être significatif de leur caractère hors-normes.

Les risques liés à la fonction sont bien réels dans ce contexte troublé, même si le meurtre demeure exceptionnel. Dans le cas de La Ruelle, il est surtout révélateur d'un zèle trop affirmé pour la France. En revanche, les bourgmestres sont protégés par une garde qui peut se voir reconduite au-delà du mandat si la situation l'impose. Les bourgmestres peuvent donc être soumis à certains dangers.

Leur influence peut se mesurer à deux niveaux : les élections et les imprimés. Les élections magistrales représentent, pour les Liégeois, un enjeu de premier ordre. Il est essentiel, pour les partisans d'un camp ou de l'autre, que les bourgmestres élus revendiquent la politique qui correspond à ce camp. C'est dans ce cadre que, parfois, les élections sont sujettes à des émotions populaires. Les élections représentent aussi une préoccupation majeure pour les puissances étrangères qui s'affrontent dans le cadre de la guerre de Trente Ans. La France n'hésite pas, par l'intermédiaire de son résident, à user de la corruption pour voir élus des bourgmestres qui œuvreront à renforcer l'influence française à Liège. La figure des bourgmestres est également mobilisée dans des imprimés, tant polémiques que non polémiques. Dans les écrits polémiques, évoquer des bourgmestres marquants constitue une manière de dénoncer les adversaires ou de légitimer son camp politique. Concernant les imprimés non polémiques, lorsqu'Alard le Roy dédie son écrit religieux aux bourgmestres courants, il renforce la justesse de son propos. Par ce biais, les bourgmestres deviennent les passeurs de la défense de la religion catholique.

Ainsi, même si certains bourgmestres se sont davantage illustrés que d'autres, il apparaît que, dans l'ensemble, leur rôle s'avère essentiel sur les plans politique et symbolique dans la ville de Liège au XVII^e siècle.

IV. Bibliographie :

Sources : voir annexes.

Travaux :

ABRY L. et LOYENS J.-G., *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège*, Liège, Jean-Philippe Gramme, imprimeur & marchand-libraire, 1720.

ARASSE D., « L'art et l'illustration du pouvoir », in LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, École française de Rome, 1985, p. 231-244.

BILLEN C. et DELIGNE C., « Urban Space : Infrastructure, Technology and Power », in BLONDÉ B., BOONE M. et VAN BRUAENE L. (dir.), *City and Society in the Low Countries, 1100-1600*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 162-191.

« Chronique », ANALYSE ET TRAITEMENT INFORMATIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Dictionnaire du moyen français*, [en ligne], zeus.atilf.fr, (page consultée le 25/04/2025, dernière mise à jour le ?).

DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, Liège, Imprimerie et lithographie Demarteau, 1877.

DEMARTEAU J.-M., « La Violette. Histoire de la maison de la Cité de Liège », in *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, Liège, vol. 21, 1888, p. 297-456.

DEMOULIN B., « De 1505 à 1795. De la Renaissance à la Révolution », in DEMOULIN B. (dir.), *Histoire de Liège : une cité, une capitale, une métropole*, Bruxelles, Editions Marot, 2017, p. 109-152.

DEMOULIN B. et KUPPER J.-L., *Histoire de la principauté de Liège : de l'an mille à la Révolution*, Toulouse, Privat, 2002.

DEMOULIN B., *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France : des traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XXXI, Principauté de Liège / Ministère des affaires étrangères*, Paris, Ministère des affaires étrangères Paris, 1998.

DE THEUX DE MONTJARDIN X., *Bibliographie Liégeoise, contenant 1. les livres imprimés à Liège depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours 2. les ouvrages publiés en Belgique et à l'étranger; concernant l'histoire de l'ancienne principauté de Liège et de la province actuelle du même nom*, deuxième édition augmentée, Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1885 [1868].

DE THEUX X., *Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle Bourgmestre de Liège*, Liège, Grandmont-Donders, 1878.

GODERNIAUX A., *Écritures du passé dans les libelles de la Ligue parisienne (1585-1594)*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2015-2016.

HAEHL M., *Les affaires étrangères au temps de Richelieu : le secrétaire d'État, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2006.

HANQUET P., « Les origines de Sébastien de La Ruelle », in *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, vol. 19 (1956), p. 65-113.

HARSIN P., « Esquisse de la politique de la France à l'égard de la principauté de Liège particulièrement au XVII^e siècle. », in *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, vol. 2, n° 8 (1927), p. 99-128.

HELBIG J., *Histoire de la peinture au pays de Liège, depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la révolution liégeoise et la réunion de la principauté à la France*, Liège, Imprimerie de Léon Thier, 1873.

HENNEAU M.-É. et DONNEAU O., « Les livres religieux », in BRUYÈRE P. et MARCHANDISSE A. (dir.), *Florilège du livre en Principauté de Liège : du IX^e au XVIII^e siècle*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2009, p. 257-305.

JOUHAUD C., « Libelle », in FOUCHÉ P., PÉCHOIN D. et SCHUWER P. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, vol. 2, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2005, p. 741.

LEJEUNE J., « Introduction historique », in *Le siècle de Louis XIV au Pays de Liège (1580-1723) : exposition septembre-octobre-novembre 1975*, Liège, Musée de l'art wallon, 1975, p. XVI-XCII.

LEJEUNE J., *La Principauté de Liège*, 4^e édition, Allieur, Éditions du Perron, 1996 [1948].

LONCHAY H., *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au XVII^e et au XVIII^e siècle : étude d'histoire diplomatique*, Bruxelles, F. Hayez, 1890.

LONCHAY H., « LA RUELLE (Sébastien de) », in L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS, *Biographie nationale*, vol. 11, Bruxelles, Bruylant-Christophe et compagnie, imprimeurs-éditeurs, 1890-1891, col. 359-382.

MASSEZ D., *La cité de Liège, libre et impériale sous l'Ancien Régime : utopie ou réalité ? (1566-1684)*, Mémoire de Licence en histoire, inédit, ULiège, année académique 2007-2008.

MELLET P.-A., « Une morale chrétienne au présent. Les Discours véritables en France (vers 1570-1620) », in Carta C. et alii (dir.), *Ephémères, ordinaires, populaires? Usages et circulation des imprimés à grande diffusion (XV^e-XX^e siècle)*, Genève, Droz, 2025, p. 231-249.

MOFFARTS D'HOUCHEENÉE S. et BOULVAIN S., *Les commissaires de la Cité de Liège : 1424-1794 : selon les manuscrits d'Abry et d'après les actes*, Liège, Société des Bibliophiles Liégeois, 2005.

MOREAU É. de, *Histoire de l'Église en Belgique. Tome cinquième, L'Église des Pays-Bas, 1559-1633*, vol. 5, Bruxelles, L'Édition Universelle, 1952.

MOREAU Y., *Les bourgmestres de Liège au XVIII^e siècle : provenance et biographie sociale d'une aristocratie à la fin de l'Ancien Régime*, Kortrijk-Heule, UGA, 1978.

PIRENNE H., « Le conflit liégeois-bourguignon et le Perron liégeois », in *Annales du XXIX^e congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1933, p. 1-12.

PIRON C. F. A., *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*, Mechelen, J.-F. Olbrechts, 1860.

« ROBERTI, Jean », in DE BACKER A. et DE BACKER A., *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, vol. 1, Liège, Imprimerie de L. Grandmont-Donders, 1853, p. 635-637.

ROUZET A., *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et éditeurs des XV^e et XVI^e siècles dans les limites géographiques de la Belgique actuelle*, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1975.

« ROY Alard le », in SOMMERVOGEL S. J. C., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, vol. 7, Bruxelles-Paris, Oscar Schepens – Alphonse Picard, 1896, col. 254-255.

SCHERMACK J., *Une famille de noblesse chevaleresque, la Maison de France en Bretagne*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1972.

TOUSSAINT É., « Bourgmestres de la Cité », in DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L. (dir.), *Les institutions publiques de la principauté de Liège : (980-1794)*, vol. 2, Bruxelles, Archives générales du royaume, 2012, p. 821-833.

TOUSSAINT É., « Conseil de la Cité », in DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L. (dir.), *Les institutions publiques de la principauté de Liège : (980-1794)*, vol. 2, Bruxelles, Archives générales du royaume, 2012, p. 801-820.

Bibliographie d'orientation :

Nous proposons quelques ouvrages et articles qui permettent d'approfondir la réflexion sur la thématique générale de notre travail.

GENET J.-P., *La genèse de l'État moderne : culture et société politique en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

GENET J.-P., « La liberté dans les royaumes : pratique et théorie », in ZORZI A. (dir.), *Libertas e libertates nel tardo medioevo. Realtà italiane nel contesto europeo*, Florence, Firenze University Press, 2024.

SKINNER Q., *Hobbes et la conception républicaine de la liberté*, Paris, Seuil, 2009.

SKINNER Q., *Les fondements de la pensée politique moderne*, traduit par Grossman J. et traduit par Pouilloux J.-Y., Paris, Albin Michel, 2009.

V. Annexes :

Annexe 1 :

Vue gravée par Julius MILHEUSER (1611-1680), *Legia sive Leodium vulgo*, Liège, 1649 ; dérivée de la planche de Mathieu Mérian (1626). Publiée dans : Johannes BLAEU, *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicae Regiae ad Praesentis temporis faciem Expressum...*, Amsterdam, 1649. Comprend, de gauche à droite, les armoiries de Groesbeek, du Saint-Empire, de Bavière et de Liège.



Cette carte représente la ville de Liège et ses alentours au XVII^e siècle. Nous y observons la cathédrale Saint-Lambert, le palais des prince-évêques, la place de Marché, le Perron et, juste en face de ce dernier, l'hôtel de ville, la « Violette ». Celle-ci est le lieu de travail des bourgmestres. Nous avons donc sélectionné cette carte, car elle permet de se figurer la représentation spatiale des bourgmestres dans la ville de Liège. La position centrale de l'hôtel de ville autorise à imaginer l'importance du pouvoir urbain dans la ville.

Annexe 2 :

Alexandre HORION, Sébastien La Ruelle, huile sur toile, 1636, 125 x 90cm, Liège, Musée des Beaux-Arts de la Boverie, BA.WAL.05b.1949.640AW 0617. (copyright) : Musée des Beaux-Arts de Liège/La Boverie, Ville de Liège.



Cette peinture est une représentation de Sébastien La Ruelle lorsque ce dernier est élu, pour la deuxième fois, bourgmestre de Liège. Cette peinture a été intégrée à notre corpus, car elle permet quelques suppositions sur la représentation des bourgmestres. Non seulement il s'agit de la seule dont nous avons retrouvé la trace, mais aussi cette peinture de bourgmestre est la seule réalisée par Alexandre (de) Horion. Ce dernier est un peintre liégeois reconnu. Ces éléments sont une raison de penser que La Ruelle se distingue des autres bourgmestres. Il se démarque par le prestige et l'influence qu'il exerce.

Annexe 3 :

Hendrik Noël NATALIS, *La Ruelle percé de coups, exposé sur un lit*, gravure sur cuivre, 1637, 15,8 x 12,2cm, Liège, Bibliothèque Ulysse Capitaine, FL.C 21054 RPA et Cap.8076 boîte. (copyright) : Fonds patrimoniaux de la Ville de Liège - Bibliothèque Ulysse Capitaine.

Traduction du texte latin :

« Ainsi, Liège, ai-je été mis en pièces de toutes parts pour toi, par six blessures, lorsque Warfusée était pour moi à la fois hôte et ennemi. Tu as vu, à l'extérieur, que j'avais vécu pour toi ; maintenant ma tête et ma poitrine sont ouvertes, regarde quel homme j'étais. Ici gisait un soutien de la patrie, un défenseur de la liberté et de la religion, un refuge sûr pour les lois. Que je sois privé de la vie pour toi, ô Liège, m'a été doux, mais être privé de toi, et toi de moi, cela est douloureux. Pourtant tu ne seras pas sans moi : à Lambert, montre tes blessures, et à vous, je demande : soyez mes protecteurs ! Dites que La Ruelle fut, tant qu'il vécut, un consul fidèle des Eburons. »



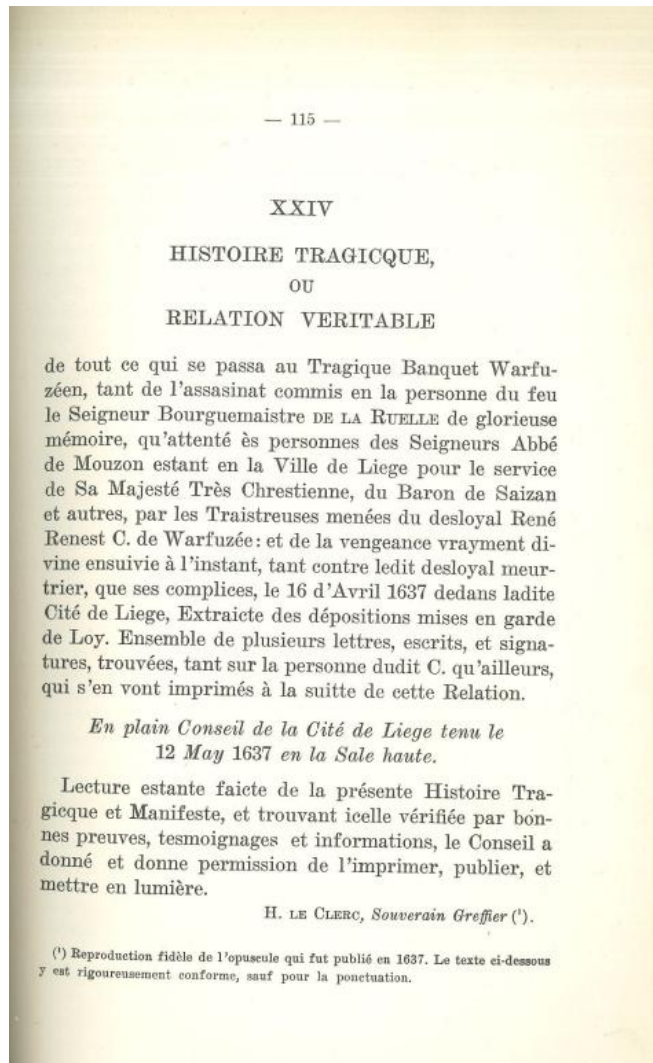
Cette gravure d'H. N. Natalis représente le bourgmestre La Ruelle sur son lit de mort. L'intérêt de cette gravure est de montrer comment la mort de cet homme influent a été représentée. À travers la gravure, l'auteur a souhaité transmettre une certaine vision du meurtre au public. Il s'agit de mettre en évidence la dimension sacrificielle de l'assassinat. Cela renforce l'imaginaire liégeois autour de l'ancien bourgmestre.

Annexe 4 :

« XXIV. Histoire tragicque ou relation veritable de toute ce qui se passa au terrible banquet Warfuzéen » (12 mai 1637), in *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*, édité par HARSIN P., Louvain, Imprimerie orientaliste et scientifique S. A., 1936, p. 115-139.

Il s'agit d'un in-quarto de vingt-deux feuillets imprimé en 1637 par Christian Ouwerx³⁹. Ce dernier est un imprimeur liégeois, premier fils de Christian Ouwerx l'ancien. Il commence son activité à partir de 1612⁴⁰.

Cette « relation véritable » du meurtre de La Ruelle par le Conseil de la Cité demeure d'un intérêt tout particulier. En effet, elle permet de s'interroger sur la récupération, l'interprétation, par l'institution, de cet évènement qui a secoué la ville de Liège. Comme pour l'annexe 3, le document véhicule une image glorieuse du bourgmestre. Toutefois, nous ne nous intéresserons pas au contenu de la source, mais aux motivations d'écriture qui ont poussé le Conseil de la Cité à émettre ce document. Ce document démontre la dimension exceptionnelle de La Ruelle et de sa mort.



³⁹ DE THEUX DE MONTJARDIN X., *Bibliographie Liégeoise, contenant 1. les livres imprimés à Liège depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours 2. les ouvrages publiés en Belgique et à l'étranger, concernant l'histoire de l'ancienne principauté de Liège et de la province actuelle du même nom*, deuxième édition augmentée, Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1885 [1868], col. 128.

⁴⁰ ROUZET A., *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et éditeurs des XVI^e et XVII^e siècles dans les limites géographiques de la Belgique actuelle*, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1975, p. 24.

Annexe 5 :

Liège, Archives de l'État à Liège (A.É.L.), *Cité de Liège*, 11, f. 203r°, Continuation des gardes des sieurs bourgmestres Blisia et Dans, 26 juillet 1641.

https://agatha.arch.be/data/images/523/523_0026_000_00011_000/0_0179

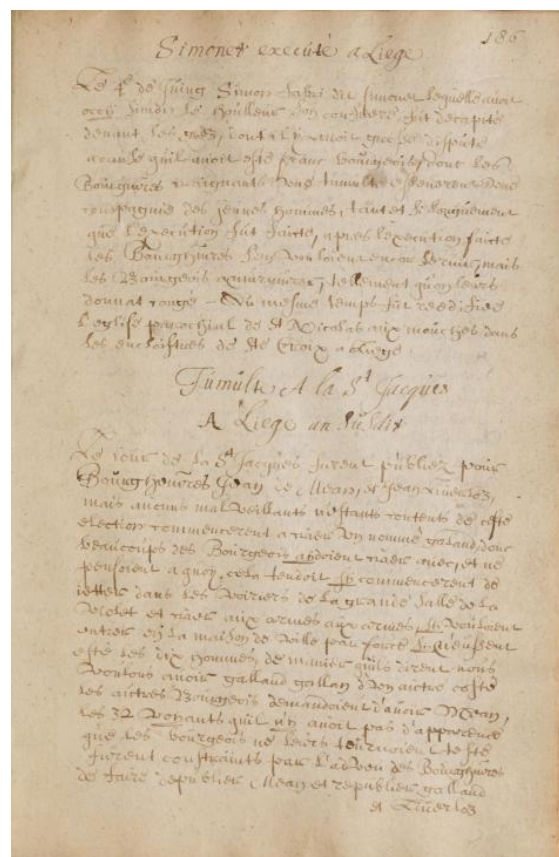
« En Conseil de la Cité de Liege tenu en la sale haulte le 26 de juillet 1641, à onze heure du matin. (...) La mesme, le conseil a unanimement continué les gardes aux sieurs bourguemestres Blisia et Dans et requis messieurs les bourguemestres d'en prendre aussi pour leur assurance. »

Nous sommes face à une source archivistique : un recès du Conseil de la Cité. Ce recès date du lendemain du jour de l'élection des bourgmestres de 1641, le 26 juillet. Malgré l'élection de ces nouveaux bourgmestres, nous verrons que le Conseil décide de conserver la garde des précédents bourgmestres. Pourquoi ? Cette décision officielle autorise à penser que, dans le cadre complexe de la paix de Tongres, les risques de la fonction sont tels qu'il est nécessaire de prolonger leur protection.

Annexe 6 :

[s.n.], *Chronique de Liège*, Bibliothèque patrimoniale de l'Université de Liège, ms. 634, f. 186^o. (copyright) : ULiège Library. Il s'agit d'une numérisation disponible sur Donum.

« Tumulte à la Saint-Jacques à Liege an susdit [1633]. Le jour de la Saint-Jacques furent publiéz pour bourghemestres Jean de Mean et Jean de Liverloz, mais aucuns malveillants n'estants contents de ceste election commencerent à crier d'en nommé Galand, donc beaucoup des bourgeois aydoient crier avec, et ne pensoient à quoy cela tendoit sy commencerent de jeter dans les voiriers de la grande sale de la Violet et crier *Aux armes ! Aux armes !* Sy vouloient entrer en la maison de ville par force, sy n'eussent esté les dix hommes de manier qu'ils dirent *Nous voulons avoir Galland, Gallan*. D'un autre costé, les autres bourgeois demandoient d'avoir Mean. »

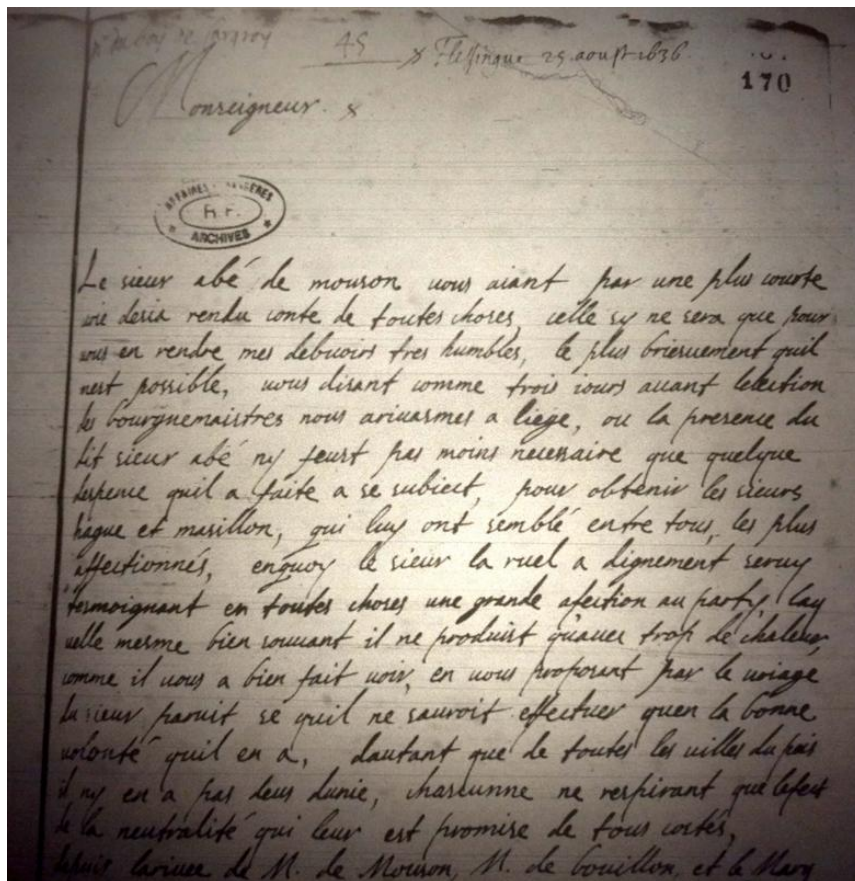


Les élections, d'ordinaire relativement paisibles, se révèlent parfois turbulentes. La Chronique de Liège nous livre le récit de l'élection magistrale de 1633. Celle-ci a été contestée par les Grignoux. Notre objectif sera de dégager les raisons qui expliquent ce tumulte. Les élections magistrales constituent un enjeu spécifique. Les membres d'une faction ont tout intérêt à ce que les bourgmestres élus défendent les mêmes idées qu'eux. D'autres récits d'élections auraient pu être envisagés (celui de 1629, par exemple), mais celui de 1633 est moins connu que d'autres. C'est l'occasion de la mettre en lumière.

Annexe 7 :

Paris, Archives du Ministère des affaires étrangères (A.M.A.E.), *Correspondance politique*, Liège, vol. 1, f. 170r°, lettre de Louis d'Avaugour à Richelieu, de Flessingue, le 25 août 1636. Photo du microfilm prise par l'autrice aux Archives de l'État à Liège.

« Le sieur abé de Mouson vous aiant par une plus courte lettre desjà rendu conte de toutes choses, celle cy ne sera que pour vous en rendre mes debvoirs tres humbles, le plus briesvement qu'il n'est possible, vous disant comme trois jours avant l'élection des bourguemaistres nous arivasmes à Liege, où la presence du dit sieur abé ny feust pas moins nécessaire que quelque despence qu'il a faite à ce subject, pour obtenir les sieurs Hague et Masillon, qui luy ont semblé entre tous les plus affectionnés. »

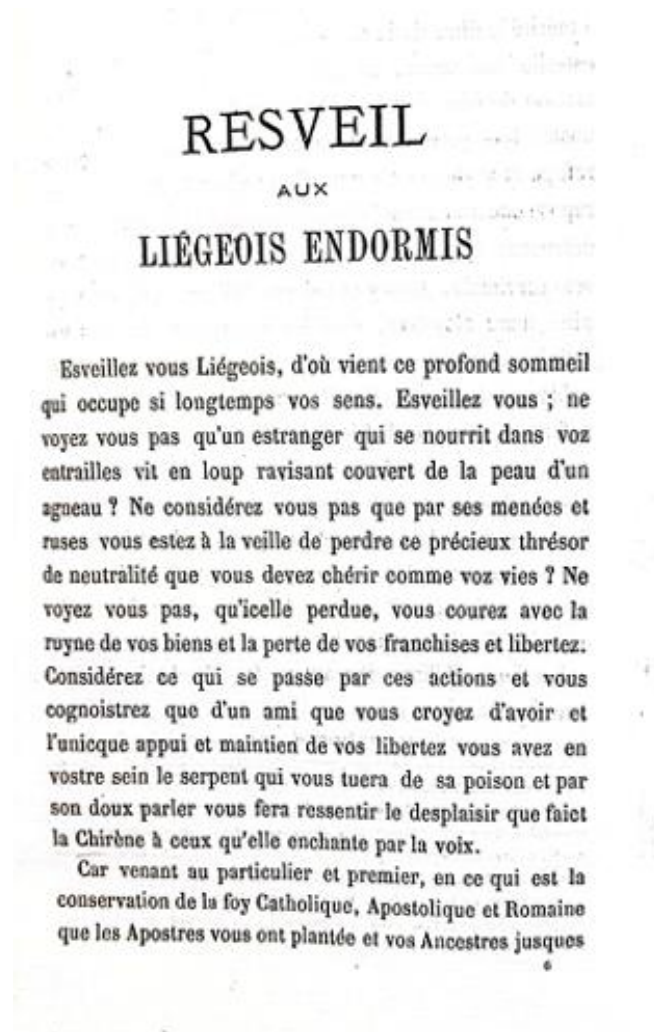


La *Correspondance politique* est conservée sur microfilms et accessible aux Archives de l'État à Liège. Nous observons ici une lettre écrite par Louis du Bois-Kergrois à Richelieu, le 25 août 1636. Sous sommes alors un mois après la Saint-Jacques de cette année-là. Louis explique, dans sa lettre, comment Mouzon, résident de la France à Liège, va s'immiscer dans les élections de 1636. L'enjeu des élections magistrales est donc considérable pour les puissances étrangères, car, dans le cadre de la guerre de Trente Ans, elles sont un moyen de renforcer leur influence dans la ville.

Annexe 8 :

[s.n.], « Resveil aux Liégeois endormis » (1638), in *Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle Bourgmestre de Liège*, supplément édité par DE THEUX X., Liège, Grandmont-Donders, 1878, (p. 1-12).

Le format et l'imprimeur de cet imprimé demeurent inconnu. Peut-être que le libelle aurait été imprimé à Namur⁴¹.



« Resveil aux Liégeois endormis » est un libelle chiroux⁴² qui a émergé dans le contexte de la mort de La Ruelle. Lorsque le contexte est traversé par une émotion forte, il peut être propice à la création d'imprimés polémiques. Ce libelle, dont l'objectif est la persuasion, donne à voir l'intérêt de sauter sur l'occasion d'un événement lié à un bourgmestre marquant pour défendre les positions de son camp, en l'occurrence, le camp chiroux.

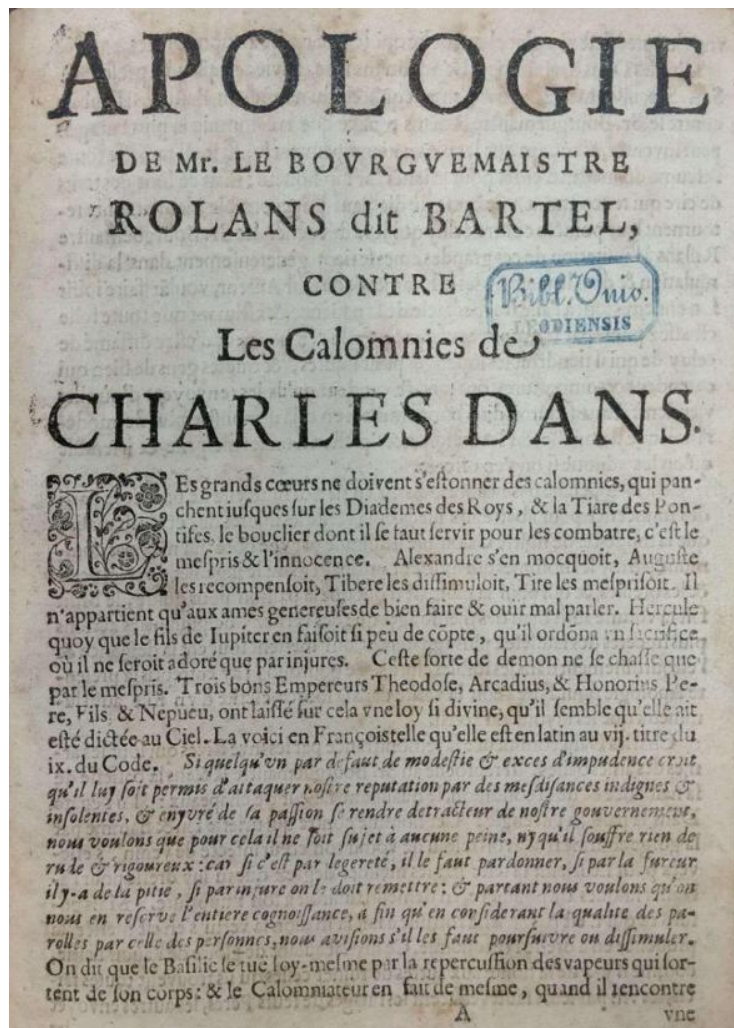
⁴¹ DE THEUX X., *Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle Bourgmestre de Liège*, Liège, Grandmont-Donders, 1878, p. 6 de l'introduction.

⁴² *Ibidem*.

Annexe 9 :

[LA CHAUSSÉE Jean Dominique de], *Apologie de Mr le Bourgvemaistre Rolans dit Bartel contre les calomnies de Charles d'Ans*, [Liège ?], 1648. Photo de l'autrice à la bibliothèque patrimoniale de l'Université de Liège.

Cet imprimé est un in-quarto de 14 folios⁴³.



Cet imprimé est le deuxième libelle de ce travail. Son contexte est différent, mais il concerne tout de même un bourgmestre grignoux, Bartel, qui a été en fonction, une première fois, en 1637. Il est donc compris dans la période étudiée. Si le libelle précédent est d'appartenance chiroux, celui-ci est grignoux, puisqu'il fait l'apologie de Bartel. Nous trouvons opportun, dans le cadre de ce travail, d'envisager des libelles venant de camps opposés, mais qui usent d'un argument similaire : les bourgmestres.

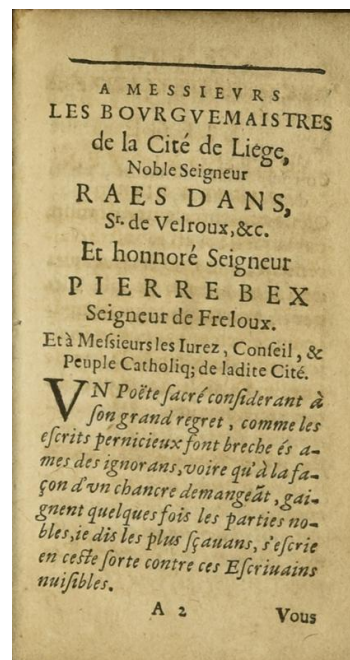
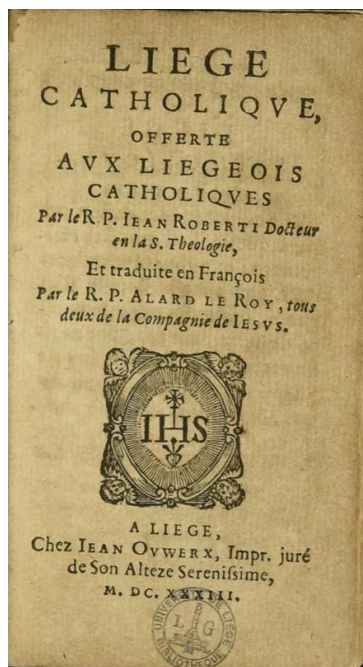
⁴³ DE THEUX DE MONTJARDIN X., *Bibliographie Liégeoise*, (...) *Op. Cit.*, col. 169.

Annexe 10 :

ROBERTI Jean, *Liege catholique, offerte aux Liegeois catholiques. Par le R. P. Jean Roberti docteur en la s. theologie, et traduite en françois par le R. P. Alard le Roy, tous deux de la Compagnie de Jesus*, Liège, Jean Ouwerx, 1634 (in-12 de 3 folios et de 159 pages). (copyright) : ULiège Library. Il s'agit d'une numérisation disponible sur Donum.

Jean Ouwerx est un imprimeur liégeois, second fils de Christian Ouwerx l'ancien. Il commence à exercer à partir de 1615⁴⁴. La dédicace aux bourgmestres, Raes d'Ans et Pierre Bex, écrite par Alard le Roy est ce qui nous intéresse.

« C'est pourquoy, voyant presentement, avec un juste ressentiment de tous les bons Liegeois, que certains cayers et livrets, mesmes sous le nom et tiltre de prieres, se glissent parmy ceste Cité, contenans des faulsetéz et autres choses contraires à la foy catholique, apostolique et romaine et dommageables au peuple de Liege, (...). J'ay pensé, Messieurs, vous faire chose agreable et non moins proffitable, si je vous presentois ce petit livre que j'ay traduit en françois, (...). » (p. 4-5)



Ce dernier imprimé n'est pas d'ordre polémique, mais religieux. En effet, il émerge dans un contexte où la religion protestante devient menaçante pour Liège. Deux jésuites présents dans la ville décident alors de promouvoir la foi catholique. L'imprimé contient une épître dédiée par Alard le Roy aux bourgmestres modernes de 1634. Dédier ce document aux

⁴⁴ ROUZET A., *Op. Cit.*, p. 24.

bourgmestres pourrait être une manière de profiter de leur influence pour appuyer la cause défendue dans l'imprimé.